

Suivi des crédits aux entreprises à La Réunion au 30 septembre 2014

A fin septembre 2014, l'encours total des crédits aux entreprises réunionnaises déclarés au Service central des risques (SCR) de la Banque de France atteint 9,6 milliards d'euros, en hausse de 1,9 % par rapport au trimestre précédent et de 8,1 % sur un an. Les crédits mobilisés, qui représentent 84,6 % du total, augmentent de 1,0 % sur le trimestre. La plus forte progression sur le trimestre est enregistrée par le crédit-bail (+6,2 %), devant les crédits à moyen ou long terme (+0,9 %) et les crédits à court terme (+0,1 %). Seule la titrisation de crédits recule sur le trimestre (-6,2 %) mais cette ligne ne porte que sur un montant beaucoup plus faible concernant les crédits d'équipement aux entreprises ; les titrisations de crédits à l'habitat n'étant pas recensées. Les crédits mobilisables progressent pour leur part fortement (+7,1 %).

Les principaux encours de crédit sont portés par les secteurs des activités immobilières (55,2 % du total des crédits mobilisés et mobilisables), du commerce (10,0 %) et de l'industrie (8,5 %). Le secteur des activités immobilières contribue faiblement à la hausse globale, avec une augmentation de 1,1 % seulement sur le trimestre (mais +7,1 % sur douze mois). Les plus fortes progressions sur le trimestre sont enregistrées par les secteurs du transport et de l'entreposage (+13,6 %), du soutien à l'industrie (+9,8 %) et de l'hébergement et de la restauration (+5,2 %). Du fait d'un changement de base, le poids du secteur de la construction a sensiblement baissé ce trimestre, ne représentant plus que 7,9 % des crédits mobilisés et mobilisables totaux, en hausse de 0,9 % sur le trimestre (+1,8 % sur les douze derniers mois).

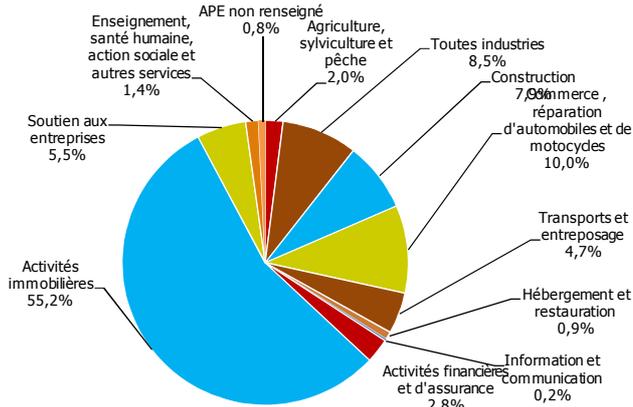
L'encours des crédits destinés aux PME s'inscrit en baisse de 0,4 % sur le troisième trimestre, de même que pour les holdings (-0,4 %). Les crédits octroyés aux grandes entreprises ainsi qu'aux TPE progressent par contre entre juin et septembre 2014 (respectivement +4,1 % et +0,3 % sur le trimestre).

LES ENCOURS DE CRÉDITS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ¹

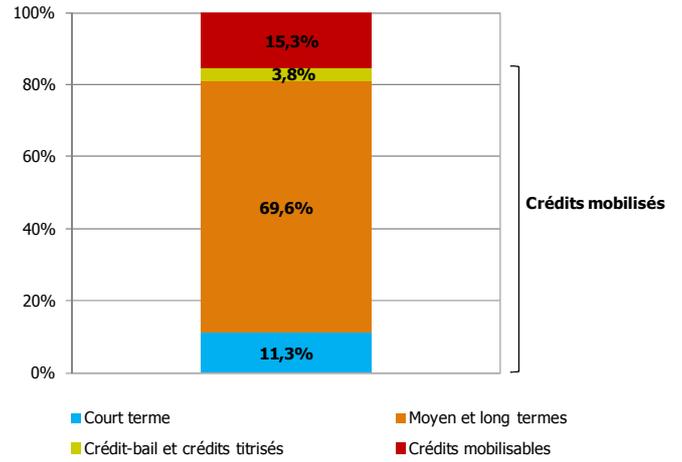
En millions d'euros	Crédits mobilisés			Crédits mobilisables			Crédits mobilisés et mobilisables		
	Encours	Glissement trimestriel	Glissement annuel	Encours	Glissement trimestriel	Glissement annuel	Encours	Glissement trimestriel	Glissement annuel
Agriculture, sylviculture et pêche	182,0	3,1%	9,7%	8,9	0,5%	23,2%	190,9	3,0%	10,3%
Toutes industries	702,5	1,5%	17,1%	115,9	-1,0%	27,8%	818,4	1,1%	18,5%
<i>dont industrie manufacturière</i>	223,1	5,4%	15,7%	80,3	-1,0%	15,5%	303,4	3,6%	15,7%
Construction	499,7	-0,6%	-0,3%	261,1	3,9%	5,8%	760,8	0,9%	1,8%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	708,0	0,2%	2,4%	248,9	-2,0%	6,9%	956,9	-0,4%	3,5%
Transports et entreposage	269,0	9,5%	40,4%	181,1	20,4%	63,8%	450,1	13,6%	49,0%
Hébergement et restauration	76,0	2,1%	1,9%	9,0	41,2%	157,2%	85,0	5,2%	8,8%
Information et communication	15,6	-3,1%	-31,6%	4,6	4,4%	-27,6%	20,2	-1,5%	-30,7%
Activités financières et d'assurance	259,7	-2,6%	-7,2%	8,7	20,9%	57,3%	268,4	-2,0%	-5,9%
Activités immobilières	4 753,5	0,5%	6,6%	540,7	7,6%	11,5%	5 294,2	1,1%	7,1%
Soutien aux entreprises	446,1	5,6%	3,2%	85,4	38,5%	75,8%	531,5	9,8%	10,5%
Enseignement, santé humaine, action sociale et autres services	130,2	0,8%	-1,1%	7,5	-28,4%	-24,0%	137,7	-1,4%	-2,7%
APE non renseigné	71,9	1,6%	5,6%	0,2	-43,9%	-43,9%	72,0	1,4%	3,0%
TOTAL	8 114,3	1,0%	6,5%	1 472,0	7,1%	17,9%	9 586,3	1,9%	8,1%

¹ La répartition sectorielle est basée sur le dernier code d'activité principale (code NAF) connu. L'actualisation annuelle de ces codes peut modifier la répartition des encours par rapport aux publications précédentes (leur mise à jour est appliquée rétrospectivement sur l'ensemble des données).

Répartition des crédits par secteur d'activité

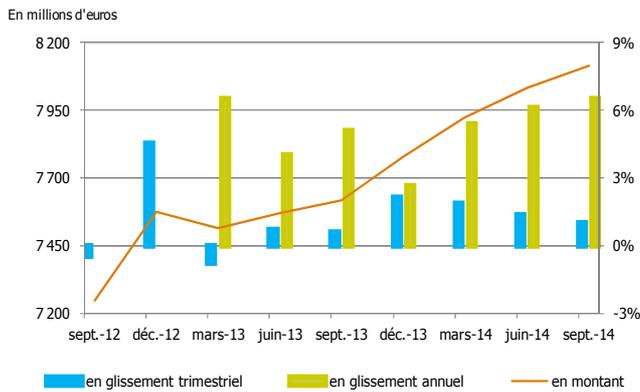


Répartition des crédits par terme

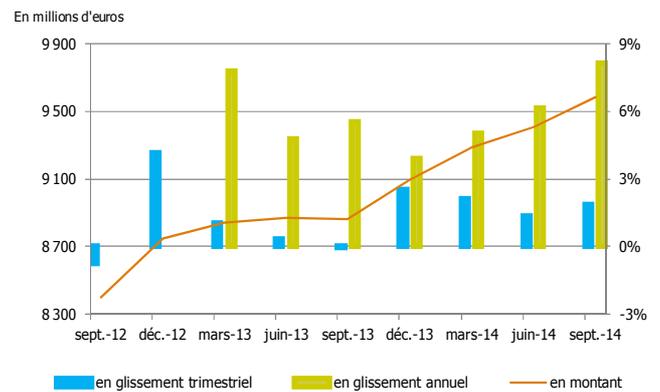


Évolution des crédits mobilisés et des crédits totaux

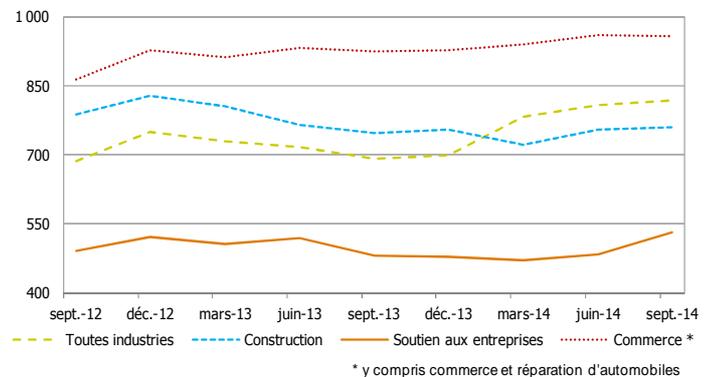
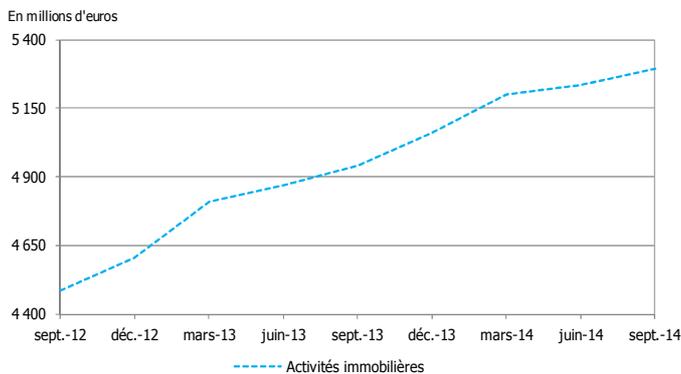
Evolution des crédits mobilisés



Evolution des crédits totaux



Évolution des crédits totaux dans les principaux secteurs d'activité

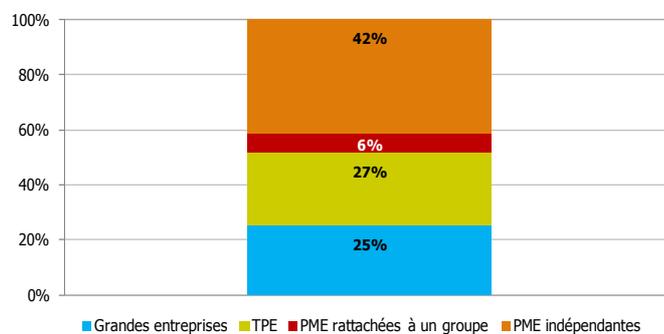
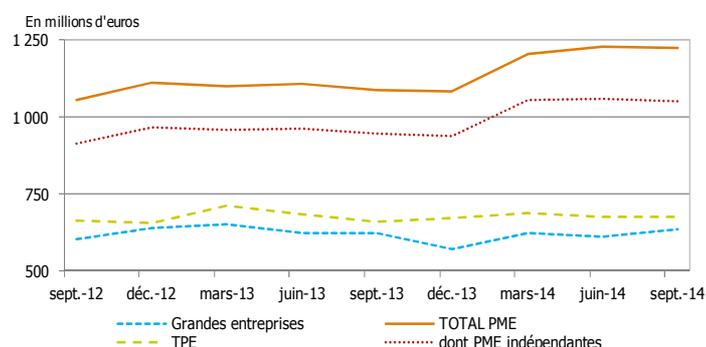


LES ENCOURS DE CRÉDITS PAR TAILLE D'ENTREPRISES

En millions d'euros	Nombre d'entreprises au 30/09/14	sept.-13	juin-14	sept.-14	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
Crédits CT		149,3	182,5	202,4	10,9%	35,6%
Crédits MLT		429,6	374,8	383,3	2,3%	-10,8%
Crédit bail		43,5	54,7	51,3	-6,3%	17,9%
Divers - crédits titrisés		0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0%
Total GE	46	622,4	612,1	637,0	4,1%	2,3%
Crédits CT		291,4	335,2	342,3	2,1%	17,5%
<i>dont PME indépendantes</i>		222,1	241,8	247,0	2,2%	11,2%
Crédits MLT		708,8	826,2	803,7	-2,7%	13,4%
<i>dont PME indépendantes</i>		661,3	775,4	753,0	-2,9%	13,9%
Crédit bail		59,2	62,9	74,1	17,9%	25,3%
<i>dont PME indépendantes</i>		38,0	42,7	53,3	24,8%	40,4%
Divers - crédits titrisés		5,5	3,6	3,3	-8,2%	-39,1%
Total PME	993	1 064,8	1 228,0	1 223,4	-0,4%	14,9%
<i>dont PME indépendantes</i>	861	921,3	1 059,9	1 053,3	-0,6%	14,0%
Crédits CT		170,3	167,7	172,1	2,6%	1,1%
Crédits MLT		431,2	445,4	440,0	-1,2%	2,0%
Crédit bail		52,3	58,2	61,5	5,6%	17,5%
Divers - crédits titrisés		6,1	4,2	3,8	-11,4%	-38,1%
Total TPE	5 751	659,8	675,5	677,3	0,3%	2,7%
Holding et administrations d'entreprises	268	341,7	331,7	330,4	-0,4%	-3,3%
Activités immobilières *	3 651	4 805,9	5 078,4	5 094,7	0,3%	6,0%
Divers	1 277	122,0	108,9	151,3	39,0%	24,0%
TOTAL Crédits mobilisés	11 986	7 616,6	8 034,5	8 114,3	1,0%	6,5%
<i>Total crédits CT</i>		<i>971,8</i>	<i>1 079,6</i>	<i>1 081,3</i>	<i>0,1%</i>	<i>11,3%</i>
<i>Total crédits MLT</i>		<i>6 333,5</i>	<i>6 608,4</i>	<i>6 669,5</i>	<i>0,9%</i>	<i>5,3%</i>
<i>Total crédit bail</i>		<i>265,6</i>	<i>311,0</i>	<i>330,2</i>	<i>6,2%</i>	<i>24,3%</i>
<i>Total crédits titrisés</i>		<i>45,7</i>	<i>35,5</i>	<i>33,3</i>	<i>-6,2%</i>	<i>-27,1%</i>
TOTAL crédits mobilisables		1 248,9	1 374,7	1 472,0	7,1%	17,9%
TOTAL	11 936	8 865,5	9 409,2	9 586,3	1,9%	8,1%

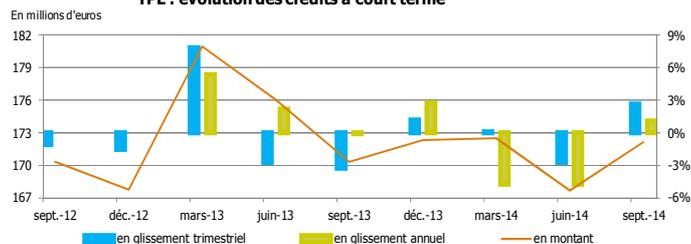
* y compris promotion immobilière

Évolution et répartition des crédits mobilisés par taille d'entreprises

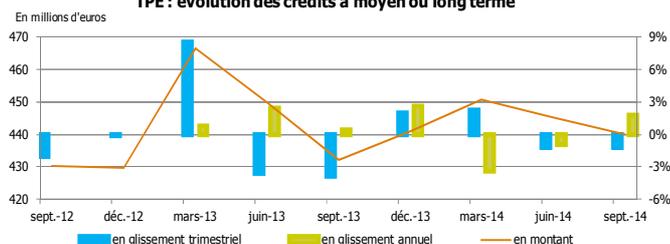


Évolution des crédits mobilisés des TPE par terme

TPE : évolution des crédits à court terme

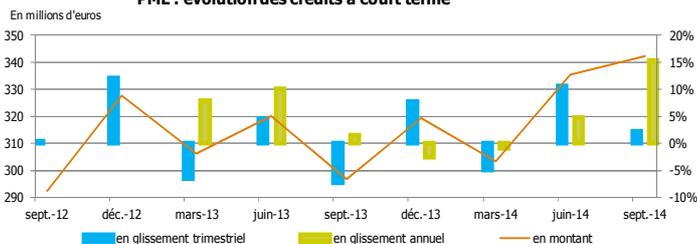


TPE : évolution des crédits à moyen ou long terme

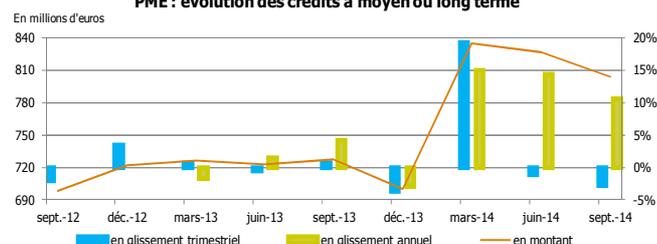


Évolution des crédits mobilisés des PME par terme

PME : évolution des crédits à court terme

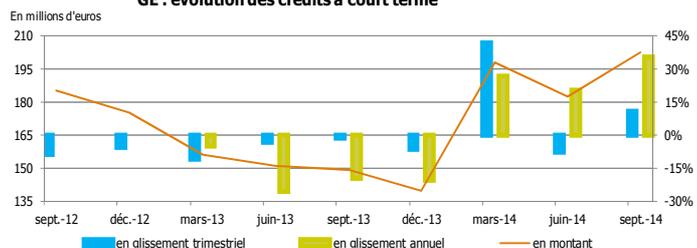


PME : évolution des crédits à moyen ou long terme

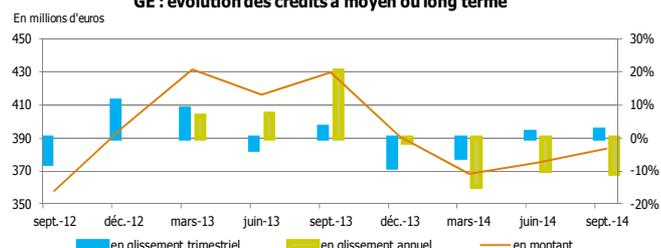


Évolution des crédits mobilisés des GE par terme

GE : évolution des crédits à court terme



GE : évolution des crédits à moyen ou long terme



MÉTHODOLOGIE

Les données utilisées sont établies à partir des déclarations des établissements de crédit au Service central des risques (SCR) de la Banque de France, dès lors que les concours accordés aux entreprises localisées dans les départements d'outre-mer ou les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin dépassent le seuil de 25 000 euros. Les déclarations portent sur les crédits mobilisés (comprenant les crédits à court terme, à moyen et long terme, le crédit-bail et les crédits titrisés) et les crédits mobilisables (partie non utilisée des crédits confirmés et des crédits documentaires, ainsi que la partie non disponible des crédits en compte d'affacturage). Concernant les entrepreneurs individuels, seuls les encours professionnels sont déclarés.

Les entreprises sont classées en plusieurs catégories (classification figée sur un an) en combinant plusieurs critères :

- les **Grandes entreprises** (GE) sont celles dont le niveau d'activité est supérieur ou égal à 50 millions d'euros ou dont l'encours de crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) est supérieur à des niveaux sectoriels (correspondant au plus fort endettement, calculé au niveau du 95^e centile), ou dont le maximum de l'encours de crédits mobilisables sur les 12 derniers mois dépasse 20 millions d'euros ;
- les **Petites et moyennes entreprises** (PME) sont celles dont le niveau d'activité est compris entre 1,5 et 50 millions d'euros ou dont l'encours de crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) est supérieur à 1 million d'euros ;
- les **Très petites entreprises** (TPE) sont celles dont le niveau d'activité est inférieur à 1,5 million d'euros, sous réserve que l'encours des crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) soit inférieur à 1 million d'euros et que le maximum de l'encours mobilisable ne dépasse pas 20 millions d'euros.

Par ailleurs, des regroupements spécifiques sont effectués pour isoler les holdings et les entreprises du secteur « activités immobilières ».